



Comité Technique Local du 28 mai 2021

Ce Comité Technique Local s'est tenu sous la forme d'une visio-conférence. Il a commencé à 9 h 00 et s'est terminé à XX h XX. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Didier Vermeersch et le secrétariat-adjoint par XXXXX DDFiP 62.



ORDRE DU JOUR :

- 1° : Transfert du siège de la Trésorerie CH de Lens à Liévin
- 2° : Campagne des comptes de gestion 2020
- 3° : Présentation de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) , de la démarche de classement des postes comptables et de sa déclinaison au niveau départemental
- 4° : Mise en œuvre des modalités du télétravail et bilan du télétravail exceptionnel en période de crise sanitaire
- 5° : Tableau de bord de veille sociale
- 6° : Budget - Opérations immobilières : bilan 2020
- 7° : Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart, Titulaire, SGC de LENS
Gilles Delwaulle, Expert, SIE Arras
Gabriel Gaillard, Expert, E D R 62



Point 1 : Transfert du siège de la Trésorerie CH de Lens à Liévin

Parallèlement aux opérations de restructuration du réseau, la Direction a proposé le transfert du siège (déménagement) de la Trésorerie hospitalière de Lens actuellement situé dans les locaux de l'hôpital, dans l'immeuble domanial de l'ancienne Trésorerie de Liévin. Ce projet a été initié pour partie à la demande des personnels pour qu'ils aient enfin de meilleures conditions de vie au travail

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

IDI HC	A	B	C	TOTAL
1	2	6	6	15

Le calendrier

État d'avancement du projet	Présentation du projet au responsable et aux agents du service concerné	15 mars 2021
	Groupe de travail immobilier et travaux engagés	Du 3 au 5 mai 2021
Étapes à venir	Comité Technique Local	28 mai 2021
	Installation de la trésorerie	1ère quinzaine de juin 2021

Organisation du service

Suppression de la caisse en espèces. La réinstallation de la trésorerie de Lens CH se fera sans caisse en numéraire. Les opérations de caisse à la trésorerie de Lens CH sont en effet peu nombreuses (une trentaine par mois) et concernent principalement les régies.

Avec le démarrage du marché de La Banque Postale au printemps 2021, les régisseurs s'orienteront vers LBP pour leurs dégagelements et leurs approvisionnements. La caisse va perdre 60 % de son activité. Il est précisé que les locaux de LBP sont situés face à ceux de la trésorerie.

Pour les demandes très résiduelles de paiement en espèces (moins d'une dizaine par mois), les usagers seront orientés sur la caisse la plus proche, celle du SIP de Lens. La trésorerie conservera son terminal de paiement électronique avec l'option

Le cas particulier de la gestion des dépôts des malades nécessite de revoir l'organisation actuelle.

Les espèces et objets de valeur (carte bancaire, papiers d'identité, bijoux ...) des patients hospitalisés en urgence ne sont conservés par le régisseur que pour les séjours courts. Pour les plus longs séjours, ou lorsque les fonds sont importants, le régisseur fait un reversement à la trésorerie. C'est alors à la trésorerie que sont restituées au patient ses valeurs. L'éloignement de la trésorerie de Lens CH à 7km ne permettra plus l'immédiateté de la restitution et la fermeture de la caisse ne permettra plus la remise d'espèces.

Il sera proposé à l'usager la restitution des objets par envoi postal et celle des fonds par virement. A défaut, un accueil sur rendez-vous permettra une remise en mains propres des objets. Pour le numéraire, l'usager sera orienté vers la caisse du SIP de Lens.

Il était vraiment temps que nos collègues de la trésorerie de Lens C H trouvent enfin des lieux de travail corrects.

Dans l'absolu, CFTC DDFiP Pas-de-Calais est totalement opposée aux projets de notre directeur sur son fameux N R P. Mais, dans ce cas particulier du Transfert de Lens CH sur l'ancienne Trésorerie de Liévin, nous ne pouvons pas voter CONTRE. En effet, nos collègues de Lens CH avaient urgence d'avoir enfin des locaux professionnels de bonne qualité. Voter POUR, ce n'était pas possible, donc, nous avons voté Abstention.



Point 2 : Campagne des comptes de gestion 2020

Pour les Trésoreries du C E P L, la campagne des comptes de gestion est un moment capital dans l'exercice de leurs fonctions avec les collectivités locales.

Le compte de gestion confectionné par le comptable, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé, selon une présentation analogue à celle du compte administratif établi par l'ordonnateur. Il comporte une balance générale des comptes ainsi qu'un bilan comptable qui décrit l'actif et le passif de manière synthétique.

Depuis 2018, le taux de visa des comptes de gestion et comptes financiers au 15 mars n'est plus un indicateur de performance mais un repère d'activité.

La célérité de production des comptes de gestion sur chiffres vise à permettre un vote du compte administratif 2020 par l'assemblée délibérante, avant le vote du budget 2021. Ainsi, les résultats définitifs peuvent être inscrits directement dans le budget primitif afin d'améliorer la gestion budgétaire des collectivités territoriales et de donner une information plus fiable et sincère.

La Direction a conclu, à juste titre, que ce très bon résultat, au profit des collectivités du département, est le fruit d'une très forte implication des comptables et de leurs équipes, ainsi que celle de la division SPL.

Résultats au 15 mars 2021

	2 021	2 020
Nombre de comptes à viser	2 596	2 632
Nombre de comptes visés au 15 mars 2021	2 210	2 438
Taux de reddition des comptes de gestion au 15 mars 2021	85,13 %	92,63 %



Point 3 : Présentation de la GPEEC , de la démarche de classement des postes comptables et de sa déclinaison au niveau départemental

La GPEEC, la Gestion Prévisionnelle des Effectifs , des Emplois et des Compétences est un sujet assez obscur, compliqué et méconnu. La Direction nous a communiqué un dossier lourd de 35 pages, et qui commençait par « Présentation aux cadres supérieurs »

Dans ce document il est fait mention des objectifs du nouveau cycle de GPEEC, soit d'offrir de nouvelles opportunités de carrière pour les cadres supérieurs. Selon lui, le classement des postes comptables est une structure catégorielle globalement stable.

Le rééquilibrage des indices offre une plus large couverture fonctionnelle

Dans l'avenir, il y aura un accompagnement des comptables concernés par des reclassements

Il est également évoqué de nouvelles opportunités de carrière pour les cadres : le conseiller aux décideurs locaux



Point 4 : Mise en œuvre du télétravail et bilan exceptionnel en période de crise sanitaire

Selon la direction, ce dispositif exceptionnel organisé depuis septembre 2020 a d'ores et déjà simplifié la procédure d'autorisation de télétravail et son formalisme afin de faciliter la mise en place de ce dispositif rendue indispensable pour réduire les déplacements et les interactions sociales, tout en garantissant la continuité des services. Toujours selon la direction, ce dispositif a été formalisé dans un protocole établi en concertation avec les organisations syndicales et diffusé en novembre 2020.



La direction, a son habitude, parle de concertation, mais, pour CFTC DDFiP 62, ce fut de l'information, ce qui n'est pas vraiment pareil !!! Oui, nous avons été informés, mais, nous n'avons jamais été concertés.

Toujours selon la direction, cette évolution a été rendue possible grâce à la mise en œuvre d'un plan d'équipement ambitieux, d'un accès élargi aux applications métier et de la mobilisation sans faille des équipes d'assistance chargées de la configuration des postes de télétravail. **C'est beau, vraiment beau ...**

Données de la DDFIP du Pas-de-Calais :

Nombre d'agents nomades en position de télétravail à leur domicile ou à l'extérieur du service (enquête RH-2C) : situation au jeudi 15 avril 2021	65
Nombre de PC portables et ultra-portables déployés depuis début 2020	762
Nombre de téléphones professionnels pour télé-travailler depuis 2020	187
Nombre de télétravailleurs pour raison médicale sur préconisation du médecin du travail depuis le début de la crise sanitaire (2020/2021)	100
Nombre d'aménagements de poste de télétravail pour des agents en situation de handicap en 2020	0

Concernant les refus, il y en a eu 4 qui ne concernent que 3 personnes... (une personne a présenté deux demandes à 3 mois d'intervalle). Seule cette dernière n'est toujours pas autorisée à télétravailler compte tenu de ses missions au sein du service. Des solutions ont été trouvées pour les 3 autres qui désormais télétravaillent.

A noter, car c'est important, que courant mars 2021, un dispositif d'appel des agents éloignés du service depuis 6 mois a été mis en œuvre par le SRHD, et a permis de faire le point sur les difficultés que peuvent connaître ces personnes.

Concernant la présentation du nouveau protocole du Télétravail, il y a eu un vote unanimement CONTRE de l'ensemble des Organisations syndicales siégeant à ce C T L.



Point 5 : Tableau de bord de veille sociale

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Depuis 2017, le TBVS est composé de six indicateurs socles communs à l'ensemble des directions et de quatre indicateurs complémentaires déterminés localement, permettant d'adapter le TBVS aux spécificités de chaque direction.

- 1° : Taux de couverture des effectifs
- 2° : Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours
- 3° : Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps

4° : Nombre d'écêtements des horaires variables

5° :Volume horaire écêté

6° :Taux de rotation des agents.

A l'issue d'un groupe de travail qui s'est tenu avec les organisations syndicales, il a été proposé de retenir les 4 indicateurs complémentaires suivants, considérés comme les plus pertinents pour mesurer la situation d'un service :

1° : le taux d'absentéisme pour maladies (COM, CLM) ;

2° : les emplois non pourvus : cet indicateur complète le taux de couverture des effectifs

3° : le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial interne r

4° : le taux de recours contre le compte rendu de l'entretien professionnel

1° :Les six indicateurs socles :

1° : Le taux de couverture des effectifs diminué

La moyenne du taux de couverture des effectifs du Pas-de-Calais baisse plus fortement que la moyenne nationale de la DGFIP. Evolution de 2018 à 2020 : -5,39 au niveau national et -7,09 dans le Pas-de-Calais

2° : Congés de maladie de courte durée

Le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours continue de diminuer. Le nombre de congés ordinaires de maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours continue de diminuer significativement (-47,92 % de 2018 à 2020).

3° : Mis en compte épargne temps

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (CET) continue d'augmenter (+53,86 % entre 2018 et 2020).En raison de la crise sanitaire, le plafond du compte épargne temps est exceptionnellement passé de 60 à 70 jours. Cette augmentation du plafond peut expliquer la hausse du nombre de jours de congés et/ou ARTT déposés sur le CET au titre de l'année 2020. La moyenne par agent du département reste supérieure à celle de la DGFIP. Pas-de-Calais 77,71 % et national 60,80 %

4° : Le nombre des écêtements des horaires

Le nombre des écêtements des horaires variables augmente sensiblement. Les écêtements des horaires variables en nombre et en volume ont progressé en 2020 et ce malgré le(s) confinement(s). Les personnes écêtées ont pu être re-créditées le mois suivant ou ont eu la possibilité de prendre deux jours de récupération sur un même mois. Cette mesure a pu augmenter artificiellement le nombre et le volume des écêtements.

5° : Le volume horaire écêté

Le volume d'heures écêtées a diminué de 244 heures en 2020.La moyenne départementale par agent du nombre d'heures écêtées est de 2,73 en 2020, soit 2 points de moins que la moyenne nationale de la DGFIP (4,73). Cet écart était d'environ 1 point les années précédentes.

6° : Le taux de rotation des agents

Le taux de rotation des agents, également appelé « taux de renouvellement du personnel », permet d'appréhender dans une organisation, le rythme de renouvellement des effectifs. Il se calcule en faisant la division entre la moyenne des départs et des arrivées, par rapport à l'effectif présent en début de période. Par conséquent, une diminution du taux est significative d'une rotation moindre des agents. Pour le département, le taux de rotation des agents augmente de plus de 30 % pour revenir au niveau de 2018.

2° : Les 4 indicateurs complémentaires

1° : le taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie se calcule en faisant la division du nombre de jours de CLM (Congé de Longue Maladie) et COM (Congé Ordinaire de Maladie), par rapport au nombre de jours travaillés par les agents affectés du service. Le nombre de jours de CLD (Congés Longue Durée) n'a pas été intégré dans le calcul puisqu'un agent en CLD ne fait plus partie des effectifs de son service (agents affectés).

Pour le département du Pas-de-Calais, le taux d'absentéisme pour maladie continue de diminuer cette année (-16,85 % depuis 2018).

2° : les emplois non pourvus

Le nombre d'emplois non pourvus comprend le nombre de postes fixes qui ne sont pas affectés. Il se calcule en retranchant du nombre d'emplois théoriques (Tagerfip), le nombre de titulaires affectés par structures. Il ne tient donc pas compte des agents affectés en tant qu'ALD, des détachements, des CLM et des temps partiels.



Pour notre département le nombre d'emplois non pourvus est en diminution de 72,73 % sur 2 ans. Mais, la DDFiP fait dire ce qu'elle veut aux chiffres, car, bien évidemment, son calcul ne tient pas compte des collègues A L D !!!!

3° : le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial

Sur les 9 fiches rédigées en 2020, 4 fiches de signalement sont d'origine interne. Les 4 signalements internes proviennent de 4 services différents. L'une des fiches faisait le constat d'un agent ayant fait un malaise. Les 3 autres fiches relatent des conflits internes entre collègues ou avec la hiérarchie. Tous les signalements ont été pris en charge et des solutions ont été apportées.

4° : le taux de recours contre le compte rendu de l'entretien professionnel

Ce taux est stable et reste faible, Depuis la suppression des réductions d'ancienneté pour les agents de catégorie B (contrôleurs et géomètres cadastrés) au titre de la campagne d'entretien professionnel 2017 (gestion 2016) et des réductions d'ancienneté pour les agents de catégories A et C au titre de la campagne d'entretien professionnel 2018 (gestion 2017), tous les agents sont désormais attributaires de la valeur de référence.

En 2020, le nombre de recours hiérarchique est de 5. La direction n'a enregistré qu'un seul recours en CAPL (1 en 2019 et 6 en 2018).



Point 6 : Budget - Opérations immobilières : bilan 2020

Les dépenses significatives dans notre département sont assez nombreuses.

Les travaux et entretiens immobiliers :

- Nettoyage des VMC: 13 020 €
- Entretien chaudières/chauffage: 49 046 € dont remplacement chaudière logement et bureaux de Montreuil.
- travaux électricité: 29 950 € dont câblage de Lens et éclairage du parking de Bruay
- Réparation de toiture: 45 957 € dont réparation Paierie/Béthune et Montreuil
- Diverses réparations de plomberie: 12 700 €
- Sécurité alarme: 12 255 €
- Réparation portes automatiques et portail : 37 170 €
- Menuiseries extérieures / fenêtres : 45 811 €
- Clôtures : 10 730 €
- Menuiseries intérieures : 39 765 € dont Lens et Lievin

Le matériel informatique : la dépense s'est élevée à 104 000 € avec l'achat de 110 portables et 300 écrans

Impression et reprographie : 85 038 € ont été dépensés au titre de la ligne impression et reprographie. Les copieurs ayant été engagés pluriannuellement en 2019, les engagements 2020 se sont limités à la commande des frais de copie de quelques imprimantes et aux commandes de papier reprographie.

Matériel logistique : traceur : 4900 € et achat de téléphones mobiles pour 2716 €

Mobilier : achat de 66 fauteuils pour 13 411 €

Les frais de déplacements :

	Année 2020	Année 2019	Variation
Frais de mission	718.273 €	756.062 €	- 5,00 %
Formation	97.435 €	260.555 €	- 62,60 %
Total	815.708 €	1.016.617 €	- 19,76 %

La baisse des frais de déplacement est directement liée à la crise sanitaire.

Les nouvelles dépenses liées à la Covid-19 sont importantes :

Montants au 31 décembre 2020	
Prestations de nettoyages spécifiques	72.000 €
Commandes de désinfectant, papier essuie-main, gel etc ...	41.900 €
Vigiles	42.000 €
Total Nouvelle dépense Covid	155.900 €

Travaux Divers :

- Désamiantage du CDFP de Boulogne : 232 716 €
- Désamiantage du site de Bruay : 253 491 €
- Travaux divers Trésorerie de Berck et divers : 40 624 €

